

POLE VIE LOCALE – REUSSITE ET  
SOLIDARITE  
PROJET SOCIAL

Direction des sports et de la Jeunesse  
Tél. 03.21.69.86.93

Affaire suivie par  
Monsieur Grégory LECLERCQ  
GL/CH

**Décision n° 2025 - 108**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250422-DEC2025-108-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

**NOMENCLATURE : 1-4**

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION D'ENGAGEMENT TRIPARTITE ENTRE  
L'ASSOCIATION « 4 JOURS DUNKERQUE  
ORGANISATION », L'AGGLOMERATION  
DE LENS-LIEVIN ET LA VILLE DE LENS, A L'OCCASION  
DES 4 JOURS DE DUNKERQUE / GRAND PRIX DES HAUTS  
DE FRANCE LE MARDI 13 MAI 2025 A LENS.**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant approbation  
des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n°  
2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux  
délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Considérant l'organisation des 4 jours de Dunkerque/ Grand  
Prix des Hauts de France du 13 au 18 mai 2025,

Considérant l'accueil d'une arrivée d'étape à Lens le mardi 13  
mai 2025 et la nécessité de conclure une convention.

**DECIDE**

**Article 1** : Il est autorisé la signature d'une convention d'engagement tripartite entre l'association  
« 4 Jours Dunkerque Organisation », la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN et la Ville  
de LENS, pour l'accueil d'une arrivée dans le cadre de l'épreuve de la 69 édition des 4 Jours de  
Dunkerque/ grand prix des hauts de France le mardi 13 mai 2025 à Lens.

**Article 2** : l'association « 4 Jours Dunkerque Organisation », la Communauté d'Agglomération  
Lens-Liévin et la Commune de Lens conviennent de conjuguer leurs moyens dans le cadre de  
l'animation de l'épreuve des Quatre Jours de Dunkerque / Grand Prix des Hauts-de-France » 2025.

**Article 3** : La convention est conclue pour le mardi 13 mai 2025.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal  
Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire, dans le délai de deux mois à compter de sa  
notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours  
citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la ville de Lens, [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**Article 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services – Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité Projet Social, le Directeur Général des Services Technique, le Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 22 avril 2025



Le Maire,

Sylvain ROBERT